

N15: Avis de résiliation du bail pour cause de crainte de violence ou d'abus sexuels ou domestiques

Guide de Conseil: Ce que vous pouvez faire

ENVISAGEZ- VOUS DE QUITTER VOTRE DOMICILE POUR ÉCHAPPER À LA VIOLENCE OU AUX MALTRAITANCES?

Si vous ou un enfant vivant avec vous avez été victime de violence domestique ou d'abus et que vous devez mettre fin à votre bail avant terme, vous pouvez suivre les étapes ci-dessous.



Avertissement important: Il est important de donner la priorité à votre sécurité en ligne lorsque vous téléchargez le N15 ou recherchez des informations sur la violence sexiste. En savoir plus sur la [sécurité en ligne pour les survivantes](#) (Luke's Place, 2025).

ÉTAPES À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE N15

1

Lisez attentivement le formulaire N1

[Le formulaire N15](#) contient des informations importantes concernant la résiliation anticipée de votre bail pour des raisons liées à la violence ou à la maltraitance. Prenez le temps de le lire attentivement avant de le remplir, afin de vous assurer que votre situation répond aux conditions requises pour utiliser ce formulaire.

Y a-t-il d'autres locataires dans l'unité?

Votre propriétaire est tenu par la loi de **préserver la confidentialité de vos informations**. Cependant, cette protection ne s'étend pas à vos colocataires ou voisins. Si vous partagez ces informations avec eux, ils n'ont aucune obligation légale de les garder confidentielles.

Utiliser votre jugement et ne partagez que ce qui vous semble sur et nécessaire. Si d'autres locataires figurant sur votre bail souhaitent également déménager en même temps que vous, ils peuvent choisir de signer le formulaire N15. Ils n'ont pas besoin de signer la déclaration du locataire ni d'obtenir une ordonnance du tribunal. Le bail se poursuivra pour les locataires qui n'ont pas signé l'avis.



Advocacy Centre
for Tenants Ontario

Tenant Duty
Counsel Program

2

Option 1: Compléter et signer le formulaire « Déclaration du locataire concernant la violence et les abus sexuels ou domestiques »

Pour montrer à votre propriétaire que le formulaire N15 s'applique à votre situation, vous devez fournir l'un des documents suivants en plus du formulaire [N15](#) complété et signé:

- Une copie d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public ou d'une ordonnance restrictive liée à la violence ou
- Une [déclaration du locataire concernant la violence et les abus sexuels ou domestiques](#)

En signer ce formulaire, vous informez votre propriétaire que vous ou un enfant vivant avec vous pourriez être exposé à un risque de mal ou de blessure si vous continuez à occuper le logement loué. Le risque de mal/ blessure doit être causé par l'une des personnes suivantes:

- Votre conjoint/ partenaire
- Une personne avec laquelle vous vivez ou avec vécu dans une relation assimilable au mariage
- Une personne avec laquelle vous sortez ou avec laquelle vous êtes sorti
- Une personne vivant dans le logement loué qui est apparentée à vous ou à l'enfant

Dans cette situation, le préjudice peut vous concerner vous-même ou votre enfant. Il peut s'agir de l'un des éléments suivants:

- Avez subi des dommages corporels ou matériels
- Avez été détenu illégalement contre votre gré
- Craignez pour votre sécurité en raison d'une série d'actions, notamment le fait d'être suivi, enregistré ou surveillé
- Menaces verbales ou physiques
- Violence ou abus psychologique, économique ou émotionnel
- Harcèlement
- Exploitation
- Être suivi, espionné ou surveillé
- Rétention ou dissimulation de vos effets personnels ([Cleo Connect, 2024](#))



Conseil de sécurité

Vous n'êtes pas tenu de divulguer laquelle de ces situations s'applique à vous, même si votre propriétaire vous le demande. La déclaration du locataire n'indique pas à votre propriétaire quelle situation s'applique. Elle ne révèle pas non plus si la personne victime de violence est vous-même ou votre enfant, ni l'identité de la personne qui cause le préjudice.

2

Option 2: Fournir une ordonnance du tribunal

Si vous préférez de ne pas remplir la [déclaration du locataire concernant la violence et les abus sexuels ou domestiques](#), vous pouvez à la place fournir à votre propriétaire une copie d'une ordonnance du tribunal, si vous en disposez.

Cette ordonnance judiciaire peut être soit:

- Une ordonnance restrictive rendue par le tribunal des affaires familiales, ou
- Un engagement de ne pas troubler l'ordre public rendu par le tribunal pénal ([StepsToJustice, 2025](#))

La demande doit avoir été déposée au cours des 90 derniers jours et doit viser l'une des personnes suivantes :

- Votre conjoint ou ex-conjoint
- Une personne avec laquelle vous vivez ou avec vécu dans une relation assimilable au mariage
- Une personne avec laquelle vous entretenez ou avez entretenez une relation amoureuse
- Une personne vivant dans le logement loué qui est apparentée à vous ou à l'enfant par le sang, le mariage ou l'adoption ([Cleo Connect, 2024](#))



3

Remettez les formulaires à votre propriétaire

Une fois que vous avez complété et signé le formulaire N15, vous pouvez le remettre à votre propriétaire avec la déclaration du locataire ou une copie de l'ordonnance du tribunal.

Le formulaire N15 doit être remis à votre propriétaire au moins 28 jours avant la date à laquelle vous prévoyez de déménager, comme indiqué sur le formulaire.

Si vous ne pouvez pas rester en toute sécurité dans votre logement pendant cette période, vous avez le droit de déménager plus tôt pour votre sécurité. Vous resterez peut-être tenu de payer jusqu'à la fin de la période de préavis de 28 jours, mais votre sécurité passe avant tout.



Conseil de sécurité

Il est conseillé de conserver une copie de tous les documents que vous remettez à votre propriétaire pour vos propres archives.

Informations supplémentaires

Confidentialité et sécurité

Le propriétaire et son personnel sont légalement tenus de garder confidentiels tous les documents que vous leur fournissez. De plus, le propriétaire ne peut pas faire de publicité pour votre logement ni le montrer à de nouveaux locataires avant que vous ayez déménager.

Si vous ne déménagez pas

Si vous ou un autre locataire ayant également signé le formulaire N15 ne déménage pas avant la date indiquée sur le formulaire, les conséquences varient en fonction de la personne qui a signé :

Pour N15 signé par tous les locataires

Si tous les locataires ont signé le formulaire N15, le propriétaire peut s'adresser à la Commission de la location immobilière pour demander l'expulsion des locataires mentionnés dans l'avis. Dans ce cas, le propriétaire n'est pas tenu de vous donner un préavis supplémentaire.

Pour N15 signé par certains locataires

Si le formulaire N15 n'a été signé que par certains locataires, il est automatiquement nul pour ceux qui n'ont pas déménagé. Cela signifie que leur bail se poursuit comme s'ils n'avaient jamais signé le formulaire N15, et le propriétaire ne peut pas demander leur expulsion à l'aide de ce formulaire.

Si vous déménagez

Emportez toutes vos affaires avec vous. Votre propriétaire peut être autorisé à conserver, vendre ou jeter tout ce que vous laissez derrière vous. Si vous ne pouvez pas tout emporter, communiquez avec votre propriétaire et demandez-lui de réserver vos affaires en lieu sûr jusqu'à ce que vous puissiez les récupérer. Si le propriétaire accepte, vous devriez obtenir un accord écrit pour votre protection (Cleo Connect, 2024).

Pour plus d'informations sur les N15, veuillez consulter notre note d'information intitulée « N15 : Avis de résiliation de bail pour cause de crainte de violence sexuelle ou domestique ».

Pour obtenir des conseils juridiques supplémentaires concernant les formulaires N15 et/ ou la manière d'utiliser le formulaire N15 pour sortir d'une situation de violence, veuillez contacter votre clinique juridique communautaire locale ici.



Advocacy Centre
for Tenants Ontario

Tenant Duty
Counsel Program

Références du glossaire

Cleo Connect. (2024, March). N15: Tenant's Notice to End my Tenancy Because of Fear or Sexual or Domestic Violence and Abuse Tip Sheet. <https://cleoconnect.ca/wp-content/uploads/2024/03/N15-Tip-Sheet-1.pdf>

Luke's Place (Accessed October 21st 2025). Tech Safety Toolkit: Identify, manage & document tech abuse. <https://lukesplace.ca/resources/tech-abuse/>

Peel Region (2017, April 24). N15 – Notice to End my Tenancy Because of Fear of Sexual or Domestic Violence and Abuse. <https://peelregion.ca/sites/default/files/2024-04/n15-notice-end-tenancy-dv.pdf>

Steps to Justice (2024, September). What If I Have To Move Out Because of Violence or Abuse? <https://stepstojustice.ca/questions/abuse-and-family-violence/what-if-i-have-move-out-because-violence-or-abuse/>

Tribunal Ontario. (Accessed October 7th 2025). Tenant's Notice to End my Tenancy Because of Fear or Sexual or Domestic Violence and Abuse: Form N15. <https://tribunalsontario.ca/documents/lrb/Notices of Termination & Instructions/N15.pdf>

Tribunal Ontario. (Accessed October 7th 2025). Tenant's Statement About Sexual or Domestic Violence and Abuse: Form N15. <https://tribunalsontario.ca/documents/lrb/Notices%20of%20Termination%20&%20Instructions/N15%20-%20Tenant%20Statement.pdf>



Advocacy Centre
for Tenants Ontario

Tenant Duty
Counsel Program